

N°2023/108 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2023/89 en date du 6 juin 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU le débat d'orientation budgétaire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

18 JAN. 2024 ARRIVÉE ADOPTÉ	SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU	Présents : 6
	ESSONNE	Suffrages exprimés : 8
		Vote pour : 8
		Vote contre : 0
		Abstention : 0

ADOPTÉ par chapitre, pour les sections de fonctionnement équilibrées en dépenses et en recettes, le Budget Primitif 2024 du CCAS à un montant de : 1 535 200 €

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 011</u> – charges à caractère général	233 800 €
<u>Chapitre 012</u> – charges de personnel	1 263 200 €
<u>Chapitre 65/63</u> – autres charges gestion courante	35 000 €
<u>Chapitre 67</u> – charges exceptionnelles	1 200 €
<u>Chapitre 68</u> – provisions pour créances douteuses	2 000 €
TOTAL:	1 535 200 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 013</u> – atténuation de charges	40 000 €
<u>Chapitre 70</u> – produits des services	35 000 €
<u>Chapitre 74</u> – dotations et participations	1 459 200 €
<u>Chapitre 75</u> – produits exceptionnels	1 000 €
TOTAL:	1 535 200 €

RAPPELLE que conformément à la délibération n°2023/89 en date du 6 juin 2023, le président est autorisé à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %

Pour extrait conforme en Mairie, le 12 décembre 2023,



Président du CCAS,

François Cholley



Extrait du registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 19 heures

Le nombre de membres du Conseil d'Administration est de 9

Le Conseil d'administration du CCAS de Villemoisson-sur-Orge, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances.

Sous la Présidence de Monsieur François Cholley, Président,

Présents : Monsieur Cholley, Président, Madame Grange, Madame Walter, Madame Cam, Madame Machado, Madame Pitat

Excusés : Madame Guiraudon
Madame Cholley, pouvoir à Mme Cam
Monsieur Gambéré, pouvoir à Mme Grange

